



Le Grandchamp' Bardement

21^{ème} anniversaire du Grandchamp' Bardement du 13 au 15 Septembre 2024

DEVENIR MÉCÈNE

Vous êtes une entreprise assujettie à l'impôt sur le revenu, ou à l'impôt sur les sociétés, et vous souhaitez **devenir Mécène** pour **soutenir l'Association du Grandchamp' Bardement** qui organise chaque année depuis 2003 un festival des Arts de la Rue qui attire plus de **14 400 visiteurs** dans un écrin de verdure à Grandchamp des Fontaines. Soutenez-nous et faites **un don en numéraire minimum de 200 € (euros) !!!**

AVANTAGES DU MÉCÉNAT

Au-delà de l'avantage fiscal que nous détaillons ci-dessous, vous ferez partie du **Club des Partenaires** de l'Association. Ce Club a pour objectif de fédérer et de regrouper l'ensemble des Mécènes et des Sponsors qui soutiennent financièrement l'Association, pour organiser chaque année le festival du Grandchamp' Bardement et, in fine, de générer des dons substantiels à des associations en lien avec les personnes en situation de handicap.

Les rencontres du Club des Partenaires seront une occasion unique de réseauter avec l'ensemble des autres partenaires qui soutiennent durablement l'Association du Grandchamp' Bardement.

Faire partie du Club des Partenaires vous donne l'opportunité d'être invité(e), avec la personne de votre choix, à la soirée d'inauguration du festival. Elle aura lieu le **vendredi 13 Septembre 2024** en présence des autres membres du Club et des personnalités et acteurs locaux, tout en participant, si vous le souhaitez, aux différentes rencontres du Club programmées en 2024.

Cette soirée d'inauguration vous donnera de facto accès à l'ensemble des concerts du vendredi soir.

Le logo de votre entreprise sera également visible sur le panneau d'affichage de l'ensemble des membres du Club des Partenaires lors du festival.

AVANTAGE FISCAL

En tant que personne morale, lorsque vous effectuez un don en numéraire dans le cadre du mécénat, vous **bénéficiez d'une réduction d'impôt à hauteur de 60% du montant de votre don**, dans la limite de 0,5% de votre chiffre d'affaires HT ou de 10 000 € (euros) depuis la loi de finances de 2019 (voir article 148 de la loi du 28 décembre 2018).

Exemples de dons	200 €	1500 €	4000 €
Avantages fiscaux			
Réduction fiscale (60% du montant)	120 €	900 €	2400 €
Coût final pour l'entreprise	80 €	600 €	1600 €
Club des Partenaires			
2 invitations à la soirée d'inauguration	✓	✓	✓
Invitation aux rencontres de l'année (Janvier à Octobre)	✓	✓	✓

Devenir partenaire, c'est aussi bénéficier cette année d'une offre préférentielle sur les places Week End. Pour en profiter, c'est simple, cocher si vous êtes intéressés :

Oui, je souhaite recevoir un code pour des places à prix préférentiel.

Mes coordonnées

Nom de l'entreprise :

N° de SIRET :

Adresse postale :

Nom du représentant légal :

Prénom :

Fonction :

Numéro de téléphone :

Email :

Je souhaite **devenir Mécène** et faire un don en numéraire de € à l'Association du Grandchamp'Bardement.

Je souhaite conserver mon logo d'entreprise de l'année dernière : OUI NON

Si réponse NON, ou pas encore présent dans le Club des Partenaires, je fournis à l'Association **mon logo d'entreprise en version vectorisée (.ai)**.

Merci de nous retourner la fiche dûment remplie :

- par courriel partenaires@grandchampbardement.fr
- par la poste
Association Grandchamp'Bardement
25 avenue du Général-de-Gaulle - 44119 Grandchamp-des-Fontaines

Dès réception du règlement, nous vous retournerons le CERFA.

Date :

Signature du Partenaire :

Signature de l'Association :